Envoyé en préfecture le 06/06/2024
Reçu en préfecture le 06/06/2024
Publié le
ID : 079-200084630-20240430-DEL_2024_050-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AIGONDIGNE

Nombre de membres :

- En exercice : 25
- Présents : 18
- Votants : 22
- Procuration(s) : 4
- Absent(s) excusé(s) : 7
- Absent(s) :

DEL 2024_050

Date de convocation :
le 24 avril 2024
Date d'affichage :
le 24 avril 2024

Fait à Aigondigné,
Le 24 avril 2024
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt-quatre, le trente du mois d'avril à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougon, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, GUILLORIT Mikaël, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, RIVAULT Pierre, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAULT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : AUDE Laurent, GARNIER Céline et ZAPATA Laurie - AIMON Céline à DUMORTIER Roselyne, HIPEAU Gaëlle à ROUXEL Patricia, NOIZET Michel à MAGNE Didier et RIVAULT Pierre à LARGEAU Vanessa

Absents :

Secrétaire de séance : TEXIER Fernando

Délibération 2024_050 : AFFAIRES SCOLAIRES

Objet : Tarifs Périscolaires / Cantine et Garderie 2024-2025

Madame le Maire expose que dans le cadre de la rentrée scolaire 2024-2025, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs des Services Périscolaires de cantine et de garderie.

La Commission Scolaire, réunie le 02 avril 2024, a tenu compte de l'inflation afin de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal des tarifs qui, s'ils ne compensent pas ces augmentations, permettent à la Commune de couvrir les dépenses alimentaires, sans toutefois faire peser une charge trop lourde aux familles.

Madame le Maire présente les propositions suivantes de la Commission Scolaire pour l'année 2024-2025 :

TARIF CANTINE :

TRANCHES QF	TARIFS APPLICABLES
	TARIFS CANTINE 2024-2025
Q1 – Entre 0 et 870 €	1,00
Q2 – Entre 871 et 1250 €	2,78
Q3 – > 1250 €	3,01
Toute prestation non enregistrée dans le portail famille sera facturée 6€	

Envoyé en préfecture le 06/06/2024
Reçu en préfecture le 06/06/2024
Publié le
ID : 079-200084630-20240430-DEL_2024_050-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AIGONDIGNE

TARIFS GARDERIE :

TRANCHES QF	TARIFS APPLICABLES		
	TARIFS GARDERIE MATIN 2024-2025	TARIFS GARDERIE SOIR 2024-2025	TARIFS GARDERIE MERCREDI MIDI
Q1 – Entre 0 et 870 €	1,34	1,65	GRATUIT
Q2 – Entre 871 et 1250 €	1,44	1,86	
Q3 – > 1250 €	1,55	2.01	
Au-delà de 18h30 : tout quart d'heure supplémentaire sera facturé de 6€ de même que le mercredi au-delà de 13h			
Toute prestation non enregistrée dans le portail famille sera facturée 6€			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Approuve la proposition de la Commission Scolaire telle que présentée ci-dessus des tarifs périscolaires de cantine et de garderie pour l'année 2024-2025.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,
Patricia ROUXEL

Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le : ……..
Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.